

Mai 2009

ORDRE DES TECHNICIENNES
ET TECHNICIENS DENTAIRES
DU QUÉBEC



Rapport annuel 2008-09

WWW.OTTDQ.COM

	Page

Lettres de présentation	3

Rapport du président 2008-2009	4

Rapport du Conseil d'administration	6
RAPPORT DES COMITÉS :	
• Formation	10

• Normes d'équivalences	10

• Délivrance de permis de technicien(ne) dentaire	10

• Assurance responsabilité professionnelle	10

• Inspection professionnelle	11

• Formation continue	12

• Syndic	12

• Conciliation et arbitrage des comptes	12

• Révision des plaintes	12

• Conseil de discipline	13

• Directeur de laboratoire	13

• Finances et régie interne	13

• Vision d'avenir de la profession	13

Tableau des membres	14

États financiers au 31 mars 2009	15

Québec, mai 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de L'Assemblée
nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Me Kathleen Weil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 2009

Me Kathleen Weil
Ministre responsable de
l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Madame La Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

C'est avec plaisir que je vous présente mon rapport pour l'année 2008-2009.



Mondialisation :

Les effets de la mondialisation se font sentir dans le domaine de la fabrication des prothèses dentaires sur ordonnance. En effet, les professionnels de la santé dentaire sont de plus en plus sollicités par des intervenants étrangers dont la compétence et la pratique ne sont pas réglementées.

Dans l'ensemble des provinces canadiennes, les gouvernements ont reconnu que la fabrication des prothèses dentaires doit être réalisée par des professionnels ayant une formation reconnue et que la pratique professionnelle doit être surveillée par un organisme de réglementation, au Québec c'est le mandat de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec.

Des analyses de prothèses dentaires faites par des laboratoires scientifiques aux États-Unis et en Europe, faisant suite à des problèmes d'allergie et de rejet de prothèses chez des patients, ont démontré des lacunes concernant les matériaux utilisés dans la fabrication des prothèses dentaires, dont, entre autres, la concentration élevée de plomb et la présence d'isotopes radioactifs.

Les membres du Conseil d'administration de l'Ordre sont conscients des dangers qui découleraient pour la santé dentaire des Québécois d'une telle pratique si elle avait cours ici, c'est pourquoi nous avons résolu de prendre les actions suivantes :

Nous avons alerté nos membres sur les dangers de sous-traiter hors Québec. Un avis juridique leur a été transmis les informant de l'illégalité de faire affaire en sous-traitance avec ce type d'entreprises non réglementées.

Nous avons rencontré les représentants de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec afin de les informer de la situation et de convenir de moyens pour sensibiliser leurs membres sur les dangers de la fabrication de prothèses à l'extérieur du Québec. Ces rencontres ont aussi permis de discuter des mesures à prendre pour renseigner la population sur la provenance des prothèses dentaires qu'elle utilise.

Nous avons informé l'Office des professions et le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec de la situation et des dangers susceptibles d'en découler.

Nous avons fait parvenir à Santé Canada nos commentaires concernant un éventuel changement dans leurs règlements sur l'importation de produits dentaires. Nous avons insisté sur le fait que la conception et la fabrication des prothèses dentaires sur ordonnance doivent être réalisées sous surveillance professionnelle dans l'ensemble des provinces canadiennes et particulièrement au Québec.

Mobilité :

Accord de commerce intérieur (ACI)

Depuis déjà plusieurs années, nous avons une entente de mobilité avec l'ensemble des provinces canadiennes dont l'Ontario. Les représentants des organismes de réglementation en techniques dentaires se sont réunis à Montréal et ont convenu d'un accord de mobilité en conformité avec l'accord de commerce intérieur canadien. Nous avons toutefois exprimé une objection légitime à l'endroit des techniciens dentaires de la province de Terre-Neuve car nous ne possédions aucun élément sur leur formation et sur leur réglementation.

Alliance canadienne des organismes de réglementation

L'Alliance canadienne a été créée en janvier 2009; j'en ai accepté la présidence et madame Linda

Carbone, directrice générale et secrétaire de notre Ordre, en est la secrétaire trésorière. Dans un premier temps, un mode de fonctionnement sera établi, et ce, en accord avec notre réglementation. L'Alliance travaillera également à l'élaboration de normes de pratique canadienne. Elle interviendra dans le dossier de la réglementation sur l'importation de produits dentaires de Santé Canada.

France/Québec

Après avoir reçu une subvention de l'Office des professions, nous avons entrepris une démarche de reconnaissance mutuelle avec nos confrères prothésistes dentaires français. Nous avons rencontré des représentants de l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires, du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi ainsi que du Ministère de l'Éducation nationale. Nous avons échangé des documents sur la formation des candidats et sur les champs de pratique professionnelle. Nous sommes présentement à l'étude des documents. Avec nos interlocuteurs français nous devons procéder à une étude plus approfondie de la documentation échangée et examiner la possibilité de signer un accord de mobilité.

Programme d'accueil des personnes désirant immigrer au Québec

Avec l'aide du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, nous avons élaboré et mis en place sur le site de l'Ordre un programme d'autoévaluation des connaissances pour les personnes immigrantes désirant faire une demande d'admission à l'Ordre. La réalisation de ce projet a été confiée à M. Charles Carrier qui a su développer un outil facile d'accès pour les candidats étrangers et qui sera très utile dans leur démarche. Je remercie M. Charles Carrier et son équipe pour l'excellent travail.

Vision d'avenir de la profession

Le Conseil d'administration a reçu le rapport sur l'étude, effectuée à la demande de l'Ordre, de la situation de la profession et son évolution. Trois enjeux majeurs ressortent de ce rapport :

- le développement des technologies
- l'assurance d'une relève de qualité
- la mondialisation des services

Les membres du Conseil d'administration ont décidé de former trois comités consultatifs afin de veiller au développement des stratégies et des actions requises pour l'implantation du plan d'action 2009-2012.

Dossiers en attente à l'Office des professions du Québec

- Réserve du titre de prothésiste dentaire
- Règlement sur la formation obligatoire

Je remercie tous les intervenants qui ont participé aux différents comités de l'Ordre, leur dévouement est grandement apprécié. Une mention spéciale mérite d'être décernée à l'équipe de soutien administratif composée de mesdames Linda Carbone, Micheline Pelletier et Diane Dulong.



Raymond Haché, t.d.
Président

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec est constitué de huit administrateurs dont six membres élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le président est élu au suffrage des administrateurs élus à la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle. Il entre en fonction lors de cette réunion de même que les nouveaux administrateurs élus. La durée du mandat du président et des administrateurs est de quatre ans.

Deux administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Leur mandat est de quatre ans.

L'assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 27 mai 2008.

Le président de l'Ordre, monsieur Raymond Haché, a été élu au suffrage des administrateurs élus le 19 juin 2008.

Administrateurs au 31 mars 2009

Région	Nom	Entrée en fonction
Est (03)	Guylaine Gagnon, t.d.	du 8 juin 2004 au 27 mai 2008
	Luc Gaudreault, t.d.	depuis le 19 juin 2008
Ouest (06)	Marc-Antoine Archambault, t.d.	du 5 décembre 2006 au 21 mai 2008
	Denis Thériault, t.d.	du 8 juin 2004 au 27 mai 2008
	Hélène Fillion, t.d.	du 9 mai 2006 au 9 décembre 2008
	Pierre Bernier, t.d.	depuis le 24 février 2009
	Julie Brulotte, t.d.	depuis le 11 décembre 2007
	Marc Desjardins, t.d.	depuis le 19 juin 2008
	Yolande Pinard, t.d.	depuis le 19 juin 2008
Représentants de l'Office des professions du Québec		
	Carole Marcoux	depuis le 26 septembre 2006
	André Debbané	depuis le 21 mai 2008

Il est à noter que :

Monsieur Marc-Antoine Archambault terminait le mandat de monsieur André Mercier, madame Julie Brulotte termine le mandat de monsieur Éric Choquette, monsieur Pierre Bernier termine le mandat de madame Hélène Fillion.

Le Conseil d'administration a tenu six réunions ordinaires au cours de l'exercice 2008-2009 et aucune réunion extraordinaire.

Personnel permanent pour l'année 2008-2009

Gestion PGA

Directrice générale et secrétaire	<i>Linda Carbone, caé</i>
Adjointe administrative	<i>Micheline Pelletier</i>
Comptabilité	<i>Diane Dulong</i>

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

Nominations :

- d'élire monsieur Marc Desjardins, t.d. et madame Yolande Pinard, t.d. à titre d'administrateurs pour combler les postes vacants de la région Ouest. Leur mandat se terminera en mai 2012.
- d'élire M. Raymond Haché à titre de président de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec pour une période de quatre ans se terminant à l'assemblée générale de 2012.
- de nommer Mme Yolande Pinard trésorière de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec
- d'élire M. Marc Desjardins à titre de vice-président de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec
- de nommer madame Guylaine Gagnon, syndic adjoint de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec
- d'élire monsieur Pierre Bernier, t.d., pour combler le poste d'administrateur vacant de la région Ouest. Le mandat de monsieur Bernier se terminera en mai 2010.
- de nommer messieurs Charles Carrier, t.d. et Raymond Haché, t.d. à titre de représentants de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec dans le cadre d'une entente de mobilité de la main-d'œuvre entre la France et le Québec
- de soumettre la candidature de monsieur Jean Compagna pour recevoir le prix Mérite du CIQ.

Dossiers administratifs :

- d'adopter les états financiers vérifiés 2007-2008
- de recommander la firme comptable François Ménard inc., lors de l'assemblée générale annuelle, à titre de vérificateur pour l'année 2008-2009
- d'adopter les mandats des comités de l'Ordre et d'en nommer les membres
- d'intenter deux poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions
- d'autoriser Raymond Haché, Linda Carbone et Yolande Pinard à signer les chèques émis par l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec
- d'adopter la proposition que les trois enjeux identifiés dans le rapport sur la vision de l'avenir fassent l'objet de la planification triennale, soit le développement des technologies, la pénétration du marché québécois par des fabricants hors Canada et l'assurance d'une relève de qualité en nombre suffisant
- d'adopter les prévisions budgétaires 2009-2010
- de délivrer 25 permis de technicien(ne) dentaire
- de délivrer deux permis temporaires de technicien(ne) dentaire selon l'article 37 de la Charte de la langue française
- de renouveler cinq permis restrictifs temporaires pour une durée d'un an
- de délivrer sept permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires
- de réinscrire deux techniciens dentaires au tableau des membres
- d'accorder 11 équivalences de formation
- de suspendre deux permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires



**Rapport
des comités**

Assurance responsabilité professionnelle

Répartition des classes de membres inscrits au 31 mars et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Classes de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Actifs et actifs finissants	431	500 000 \$	1 000 000 \$

Comité de la formation

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Nombre de réunion : 0

Membres du comité :

Monsieur Marc Desjardins t.d., responsable
Madame Louise Brunelle, Ministère de l'Éducation

Normes d'équivalences

Mandat

Étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec et évaluer leurs compétences afin de recommander au Conseil d'administration l'approbation ou le refus d'une équivalence de formation menant à la délivrance d'un permis de technicien dentaire.

Membres du comité :

M. Charles Carrier, t.d., responsable
M^{me} Émilie Brulé, t.d.
M. Stéphan Provencher, t.d.
M^{me} Linda Carbone, caé

Au cours de l'année 2008-2009, le comité a tenu quatre réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	---	---	---	---
hors du Canada	8	8	0	1

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

9

L'Ordre n'a pas reçu de demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

Délivrance des permis de technicien(ne) dentaire

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	2	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre	reçues	acceptées	refusées
25	25	25	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre	reçues	acceptées	refusées
11	11	11	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Nombre	reçues	acceptées	refusées
0	0	0	0

L'Ordre a entamé des travaux pour modifier son Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis. L'Ordre continue son exercice de modification de ses règlements afin de pouvoir délivrer des permis sur permis dans le cadre des ententes de mobilité de la main-d'œuvre canadienne et française. L'Ordre évalue aussi la pertinence de rédiger un règlement sur la délivrance de permis spéciaux.

Inspection professionnelle

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession a pour but de visiter environ 20 % des membres de l'Ordre annuellement, ainsi que de visiter les titulaires de permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires qui ont obtenu leur permis en vertu de l'article 5 du Règlement sur le permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires à tous les cinq ans.

En 2008-2009, le comité d'inspection professionnelle n'a pas fait de recommandation concernant le programme de surveillance générale de l'exercice.

Lors d'une visite d'inspection, l'inspecteur vérifie les aspects suivants :

- la tenue des dossiers, des livres et des registres
- les poisons, produits, substances appareils et équipements relatifs à l'exercice de la profession
- les documents ou rapports auxquels un membre a collaboré dans les dossiers, livres et registres tenus par ses collègues de travail ou son employeur
- les biens confiés par les clients
- la vérification des mesures prises lors de la coulée des empreintes, comme le nettoyage, la désinfection et le port des accessoires de protection personnelle

Le comité a tenu une réunion en 2008-2009.

	Nombre
Membres visités :	91
Titulaires de permis de directeur, membres :	56
Titulaires de permis de directeur non-membres :	1
Membres :	34
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	91

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le comité n'a pas déposé de recommandation de stage ou de cours de perfectionnement au Conseil d'administration en 2008-2009. Le comité n'a pas transmis d'information au syndicat en 2008-2009 pouvant mener à une enquête particulière.

Membres du comité

M. Jean-Yves Labrosse, t.d., président et responsable de l'inspection professionnelle
M. Albéni Doiron, t.d.
Mme Nathalie Ruel, t.d.
M. Jean Labelle, t.d.

Inspecteurs

M. Jacques Charbonneau, t.d.
M. Jean-François Girard, t.d.
M. Michel Rodrigue, t.d.

Comité formation continue

Mandat

Assister les membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec ainsi que les titulaires de permis de directeur de laboratoire dans leur perfectionnement professionnel par la présentation de conférences et de cours adaptés à leur réalité ainsi qu'aux exigences actuelles.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d., responsable
Luc Gaudreault, t.d.

Nombre de réunions : 1

Rapport

Activités de formation continue facultative organisées en 2008-2009 :

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Formation sur les avantages du CAD/CAM	7 h	15
Atelier pratique NobelRondo - recouvrement céramique pont implantaire	7 h	8
Atelier théorique Procera	3 h	33
Atelier pratique Procera	7 h	14
Formation sur les nouveaux développements avec E.Max	3 h	70
Formation sur l'incrustation en or	3 h	44
Formation pratique sur E.Max tout céramique	7 h	13
Formation théorique - occlusion fonctionnelle	3 h	43
Formation pratique - occlusion fonctionnelle	7 h	13
Formation sur les restaurations CAD/CAM de Biomet 3i	3 h	54

L'Ordre n'ayant pas de règlement sur la formation continue obligatoire, aucune formation de ce type n'a été tenue en 2008-2009.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande relative à la conciliation et l'arbitrage des comptes n'a été reçue en 2008-2009.

L'Ordre n'avait pas de conseil d'arbitrage en 2008-2009. Le Conseil d'administration nomme des membres lorsqu'il y a une demande.

Syndic

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête à la suite d'une information selon laquelle un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic ou syndic adjoint peuvent également, s'ils estiment que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'une enquête, proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation.

Syndic : *M. Alfred Guirguis, t.d.*

Syndics adjoints : *M^{me} Johanne Goudreault, t.d.*

M^{me} Guylaine Gagnon, t.d.

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts du 1er avril 2008 au 31 mars 2009	3
Total de membres visés par ces dossiers	3
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	1
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	0

Comité révisions des plaintes

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

Membres du comité :

M. Stéphan Provencher, t.d., responsable
M^{me} Julie Jacob, t.d.
M. André Debbané

Membres

	Nombre
Total des personnes nommées par le C.A.	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions : 0

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	0
présentées hors délai	0

Conseil de discipline

Mandat

Recevoir et traiter toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre ou qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction commise aux dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément au Code des professions.

Membres du Conseil

Me Jacques Lamoureux, avocat, président
M. Georges Tsihchlis, t.d.
M. Denis Thériault, t.d.
M^{me} Émilie Brulé, t.d.

Nombre de plaintes déposées devant le comité : 0

Nombre d'audiences du comité en 2008-2009 : 0

Linda Carbone, caé
Secrétaire du comité de discipline

Directorat de laboratoire

Mandat

Vérifier la conformité des demandes de permis de directorat pour approbation par le Conseil d'administration. Assurer le respect du règlement. Effectuer les suivis de dénonciation de pratique illégale.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d., responsable
M. Luc Gaudreault, t.d.
M^{me} Yolande Pinard, t.d.
M^{me} Linda Carbone, caé

Nombre de réunions : 0

Rapport

L'Ordre a reconduit 264 permis et en a approuvé sept nouveaux.

Le projet de règlement de formation continue obligatoire pour les titulaires de permis de directorat suit son cours.

Activités relatives à l'exercice illégal, s'il y a lieu, et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées		0

Finances et régie interne

Mandat

Préparer les prévisions budgétaires, les soumettre au Conseil d'administration pour adoption et en assurer le suivi. Négocier les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Informer le Conseil d'administration des modifications à apporter au budget, le cas échéant.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d., responsable
Yolande Pinard, t.d.
Linda Carbone, caé

Nombre de réunions : 3

Rapport

Le comité a effectué son travail de surveillance de la gestion financière de l'Ordre. Ainsi, les états financiers et les prévisions budgétaires ont été déposés au Conseil d'administration.

Vision d'avenir de la profession

Mandat

Déterminer les principaux enjeux relatifs au développement de la profession et définir des solutions susceptibles de permettre de relever les défis de l'avenir par une planification stratégique appropriée.

Membres du comité

M. Raymond Haché, t.d., responsable
M^{me} Hélène Filion, t.d.
M^{me} Linda Carbone, caé

Membres du comité consultatif :

Marc-Antoine Archambault, t.d.
Marc Desjardins, t.d.
Guyaine Gagnon, t.d.
Denis Thériault, t.d.

Le comité consultatif s'est réuni deux fois.

Rapport

L'étude de marché pour les services en techniques dentaires demandée par le Conseil d'administration a été réalisée. Le Conseil d'administration a défini les objectifs de sa planification triennale à la suite du dépôt du rapport de l'étude.

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2008-2009

	Nombre
Permis réguliers actifs	10
Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	7
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	2
Permis restrictifs temporaires	0
Permis réguliers non actifs	7
Permis réguliers finissants	13
Membres honoraires	6
Nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars	449

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	4
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	11
03 Capitale-Nationale	63
04 Mauricie	2
05 Estrie	11
06 Montréal	139
07 Outaouais	16
08 Abitibi-Témiscamingue	2
09 Côte-Nord	0
10 Nord-du-Québec	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0
12 Chaudière-Appalaches	12
13 Laval	51
14 Lanaudière	13
15 Laurentides	12
16 Montérégie	95
17 Centre-du-Québec	1
99 Hors du Québec	17

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le sexe

	Nombre
Homme	304
Femme	145

Membres inscrits au tableau au 31 mars et montant de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Actifs	418	345 \$*	1 ^{er} avril
Non actifs	18	115 \$	1 ^{er} avril
Finissants	13	65 \$*	1 ^{er} avril
Honoraires	6	0 \$	-----

* Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation pour le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle.

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis temporaire (selon l'article 37 de la Charte de la langue française)	2
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif	0
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif temporaire	5

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis réguliers actifs	411
Permis restrictifs temporaires	5
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	2
Permis réguliers non actifs	18
Permis réguliers finissants	13
Membres honoraires	6
Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	221

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	25
Premières inscriptions	25
Inscriptions au tableau avec limitation du droit d'exercer	5
Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer	1

Radiations du tableau

	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	6

Suspensions ou révocations de permis

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspensions	Révocations
Directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	2	2

États financiers

au 31 mars 2009

Table des matières

Rapport du vérificateur	16
Résultats	17
Surplus cumulés	18
Bilan	18
Flux de trésorerie	19
Notes complémentaires	20
Renseignements complémentaires	22





RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'Ordre des techniciennes et techniciens
dentaires du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution des liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.

Par François Ménard, CA auditeur

Laval, le 14 mai 2009

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Cotisations des membres	144 694 \$	141 592 \$
Directorat de laboratoire – permis	137 465	139 500
Examens, admissions et formation continue	17 303	9 000
Placements	12 715	10 940
Publications	1 369	1 606
Annuaire des membres	33 590	30 460
Subvention	74 024	60 000
Revenus divers	8 326	5 314
	429 486	398 412
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	245 359	227 178
Comités (annexe 2)	173 641	101 383
Directorat de laboratoire (annexe 3)	10 137	5 188
Recrutement	1 987	1 909
Assemblée annuelle	2 177	4 015
Assemblées du Conseil d'administration	3 687	2 897
Annuaire	25 814	24 250
Divers	1 500	1 565
	464 302	368 385
EXCÉDENT (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(34 816) \$</u>	<u>30 027 \$</u>

SURPLUS CUMULÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	254 818 \$	224 791 \$
EXCÉDENT (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(34 816)	30 027
SOLDE À LA FIN	<u>220 002 \$</u>	<u>254 818 \$</u>

BILAN

31 MARS 2009

ACTIF

COURT TERME

Encaisse	104 969 \$	127 490 \$
Débiteurs	32 891	43 578
Frais imputables au prochain exercice	1 707	2 784
	<u>139 657</u>	<u>173 852</u>

PLACEMENTS (NOTE 3)

	228 534	221 627
	<u>368 191 \$</u>	<u>395 479 \$</u>

PASSIF

COURT TERME

Créditeurs	17 034 \$	56 324 \$
Revenus perçus d'avance	131 155	84 337
	<u>148 189</u>	<u>140 661</u>

SURPLUS CUMULÉS

	220 002	254 818
	<u>368 191 \$</u>	<u>395 479 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs



Raymond Haché, t.d.



Yolande Pinard, t.d.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
EXPLOITATION		
EXCÉDENT (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(34 816) \$	30 027 \$
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	10 597	(33 675)
Frais imputables au prochain exercice	1 077	3 222
Créditeurs et frais courus	(39 290)	16 328
Revenus perçus d'avance	46 818	20 742
Subvention perçue d'avance	---	(25 000)
	19 202	(18 383)
	(15 614)	11 644
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(6 907)	(9 345)
VARIATION DE L'ENCAISSE	(22 521)	2 299
ENCAISSE AU DÉBUT	127 490	125 191
ENCAISSE À LA FIN	104 969 \$	127 490 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu du Code des professions, sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Ordre appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés concernant les instruments financiers suite à la publication des chapitres 3862, Instruments financiers – informations à fournir et 3863 Instruments financiers – présentation. La direction considère que ces modifications n'auront pas une incidence significative sur ses états financiers.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les revenus pour les permis de directeur de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

CLASSIFICATION

Encaisse	Détenus à des fins de Transactions
Débiteurs	Prêts et créances
Placements	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements de l'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

4. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. La valeur marchande est de 239 691 \$ au 31 mars 2009 (230 584 \$ au 31 mars 2008). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 4.00 % à 4.30 %, échéance variant entre 2009 et 2013.

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de cinq ans échéant le 31 mars 2013. Les versements annuels exigibles sont de 139 050 \$ pour la prochaine année et ils sont révisés annuellement par la suite.

6. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des placements et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

7. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumise à aucune exigence externe en matière de capital.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la compréhension avec ceux de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	135 000 \$	126 500 \$
Honoraires du président	45 243	45 256
Honoraires professionnels	8 248	1 975
Frais de bureau	10 933	11 485
Dons	300	2 750
Timbres et impression	6 431	3 296
Frais de représentation et déplacement	9 736	9 824
Télécommunications	3 134	2 933
Assurances	12 573	12 542
Taxes	1 693	2 010
Cotisation et abonnement	3 662	3 695
Intérêts et frais bancaires	8 406	4 912
	<u>245 359 \$</u>	<u>227 178 \$</u>
ANNEXE 2 – COMITÉS		
Publications	4 211 \$	3 455 \$
Formation continue	18 730	14 786
Inspection professionnelle	13 221	11 527
Syndic et discipline	7 195	4 798
Équivalence	745	1 246
Mobilité de la main d'oeuvre	63 478	---
Avenir de la profession	39 750	25 962
Projet MICC	15 147	39 609
Mobilité France/Québec	10 546	---
Projet jeunesse	618	---
	<u>173 641 \$</u>	<u>101 383 \$</u>
ANNEXE 3 – DIRECTORAT DE LABORATOIRE		
Publicité et promotion	--- \$	457 \$
Honoraires professionnels	8 252	3 259
Timbres et impression	1 885	1 472
	<u>10 137 \$</u>	<u>5 188 \$</u>



Ordre des techniciennes et
techniciens dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : 514 282-3837

Télécopieur : 514 844-7556

Courriel : ottdq@affaires.com